
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR23.16PR**

concernant

l'adoption du plan d'affectation (PA) « St-George », la désaffectation partielle du DP 293 et son transfert à la parcelle 3303, la décadastration partielle des parcelles 3303 et 5469 et leur transfert au domaine public ainsi que l'adoption de la réponse à l'opposition suscitée dans le cadre de l'enquête publique

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 29 août 2023.

Elle était composée de Madame et Messieurs Pascale FISCHER, Jean-David CHAPUIS, Olivier DI PRINZIO, Pascal GAFNER, Jacques LEVAILLANT, Julien MING, Ervin SHEU et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Madame et Messieurs Carmen TANNER, Vice-syndique, Julien WOESSNER, Chef de service et Vincent WENGER, Urbaniste. Nous les remercions pour la justesse des informations données ainsi que les réponses utiles aux nombreuses questions.

Le but de ce préavis est principalement de donner la possibilité à la Fondation St-George de développer ses activités diverses (accueil, logement, etc.). Le patrimoine bâti est intéressant et bien maintenu, il est important de bien préserver la qualité du site ainsi que son arborisation. Ce plan d'affectation règle ainsi les notions d'accès, de parcage, de mobilité et de la meilleure utilisation des espaces dévolus à des constructions futures.

Quant aux rapports entre la Commune et la société Parc St-George SA la délégation municipale tient à préciser que cette société a toujours été sollicitée tout au long du processus. Dans l'intérêt de cette société la commune a déjà répondu favorablement à plusieurs demandes :

- La surface de plancher déterminante (SPd) a été augmentée de 387 m²
- Elle a accepté d'amender le projet en libéralisant le logement, nécessairement à vocation sociale, à hauteur de 50%

Voilà pourquoi elle justifie ses réponses à l'opposition de Parc St-George SA :

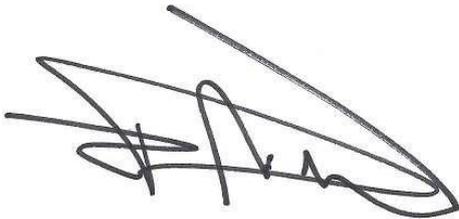
- La société n'a présenté aucun projet concret à ce jour qui demanderait et justifierait une augmentation du SPd
- Dans l'intérêt de la Fondation St-Georges il est impératif que la procédure de planification ne soit pas retardée.
- Une modification de la planification pourrait toujours être envisagée ultérieurement sous forme d'un addenda au PA

Au niveau de la désaffectation partielle du DP 293 et de la décadastration partielle des parcelles 3303 et 5469, la justification est donnée afin de donner une cohérence cadastrale au site dans son entier et de mieux intégrer les projets futurs de mobilité et d'AggloY.

Conclusions :

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 12 septembre 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Michoud', written in a cursive style.

Pierre-André Michoud, rapporteur